

COMMUNIQUÉ LASEP DU 21 FÉVRIER 2022 (12h00) Coronavirus COVID-19

MESURES SANITAIRES À PRÉVOIR À PARTIR DU 21 FÉVRIER 2022

Adaptation du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale - Introduction de nouvelles mesures sanitaires (08 février 2022)

Le dispositif sanitaire adapté sera appliqué à partir du 21 février 2022

Toutes les mesures de protection sont à respecter :

- Activités extérieures privilégiées, si les conditions météorologiques le permettent.
- **Pour les sports collectifs, le nombre d'élèves par groupe n'est pas limité.**
- Dans la mesure du possible, un mélange de groupes est à éviter.
- Port obligatoire du masque pour tout déplacement à l'intérieur de l'établissement scolaire.
- Port obligatoire du masque ou tout autre dispositif couvrant le nez et la bouche (à partir du cycle 2) dans les vestiaires, ce jusqu'au début de l'activité sportive.
- **Pendant l'activité sportive, le port du masque n'est pas imposé.**
- **Le port du masque est obligatoire pour les dirigeants LASEP à tout moment.**
- Lavage des mains avant le début et à la fin des séances.
- La durée de séjour dans les vestiaires doit être réduite à un strict MINIMUM.
- **L'accès aux vestiaires est interdit aux parents.**
- **Les cours de natation** fonctionnent selon les règles en vigueur et en concertation étroite avec les différentes structures.
- Des séances et des activités sur l'Airtramp peuvent être organisées.

MESURES PONCTUELLES LOCALES

→ DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE RECOMMANDÉES

Une RÉORGANISATION INTERNE des séances LASEP adaptée aux besoins des sections LASEP

→ semaines A, B, (C, D) reste néanmoins possible.

!!! En plus des mesures de base valables au niveau national, les SECRÉTAIRES LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la LASEP et avec la Direction de région !!!

Salutations sportives
Pour le Bureau Exécutif de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA
Présidente